



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET D'ACTUALITÉS CANTONALES

édito

Armentiétoises, Armentiétois,
Mes chers Concitoyens et Administrés,



Déjà la rentrée! Nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances. Nos chères têtes blondes ont regagné l'école et chacun d'entre nous a repris son activité habituelle.

Quant à vos élus, ils n'ont pas chômé : les différents membres des Commissions Travaux, Environnement, Ecole, Jeunesse et Sports, Informatique et

Communication, présents durant cette période estivale, et prenant sur leurs congés, n'ont pas hésité à se rencontrer afin de faire avancer nos projets. C'est ainsi qu'ont été achevés les travaux de réfection de voirie de la rue de la Gillette, du parking de la Salle des Fêtes, la réhabilitation de la garderie pour l'ouverture de la 4^e classe, la remise en état du Monument aux Morts, l'acquisition de buts pour le terrain de football est également faite et nous attendons qu'une entreprise se libère pour les implanter, l'état des lieux de deux possibles chemins de petite randonnée a été également réalisé et approuvé par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler que la vitesse est limitée sur tout le territoire communal où peu d'automobilistes respectent les zones de limitation, à 30 comme à 50 dans TOUT le village, et celle à 70 aux abords.

Si cette situation perdure nous nous verrons dans l'obligation de demander aux services de Gendarmerie de prendre des mesures de contrôle de vitesse et de verbaliser les contrevenants afin d'éviter des situations risquant d'engendrer des drames humains si souvent rapportés dans les faits divers et qui endeuillent de trop nombreuses familles.

Je demande aussi à tous nos jeunes, motorisés de quelque façon que ce soit, d'appliquer ces recommandations et notamment aux nouveaux conducteurs arborant le (A), qui malgré le manque d'expérience de la route, se prennent pour des "pilotes" émérites.

Chacun, à Armentières, est en droit d'y vivre sereinement et tranquillement sans être la proie ou l'otage de fauteurs de troubles, toutes générations confondues.

Je vous souhaite, un peu en avance, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Claudine COURTIAL

Maire d'Armentières-en-Brie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Où récupérer la chaleur ?

La pompe à chaleur récupère les énergies présentes naturellement dans l'eau, l'air et le sol et les transforme...

ESPACES VERTS & ENVIRONNEMENT



Réhabilitation de nos chemins

Les commissions Environnement et Travaux travaillent ensemble pour démarrer la réhabilitation de nos chemins communaux. Un travail de titan...

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE



Au programme de ce trimestre

Après la rentrée scolaire du mois dernier, l'activité de nos associations redouble et attire de plus en plus d'Armentiétois, petits ou grands.

Numéros utiles

Pompiers	18	
Police	17	Appel d'urgence Europe 112
SAMU	15	
Mairie	01 64 35 51 99	
Gendarmerie Lizy-s/Ourcq	01 60 01 70 10	
Hôpital Meaux	01 64 35 38 38	
Clinique Saint-Faron	0 826 20 77 27*	
Alcooliques Anonymes	01 64 09 40 02	
Drogue Info Service	0 800 23 13 13	
Enfance et Partage	0 800 05 12 34	
Protection et Assistance aux Personnes Âgées (AFPAP)	0 800 02 05 28	
Sida Info Service	0 800 84 08 00	
SOS Amitié	01 43 60 31 31	
Violences Conjugales	01 40 33 80 60	

Appels gratuits d'un poste fixe / *Appel à 0,15 € TTC/mn

Votre plateforme écologique : DÉCHETTERIE D'OCQUERRE

Horaires d'Hiver - du 1^{er} octobre au 31 mars

LUNDI	10 h-12 h et 14 h-18 h
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	9 h-12 h
JEUDI	14 h-18 h
VENDREDI	FERMÉ
SAMEDI	10 h-12 h et 14 h-18 h
DIMANCHE	9 h-12 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

LUNDI :	14 h-17 h*
MARDI ET JEUDI :	9 h-12 h et 14 h-19 h*
VENDREDI :	9 h-12 h*

*Une permanence des adjoints est mise en place le LUNDI de 15 h à 17 h, les MARDI et JEUDI de 17 h à 19 h, le VENDREDI de 10 h à 12 h ainsi que le SAMEDI matin de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

1^{er} étage de la Mairie, à droite

MARDI ET JEUDI : 17 h-19 h

Dépôt légal à parution - 4^e trimestre 2008

Directeur de la publication : Denis WALLE.

Comité de Lecture/Rédaction : Claudine COURTIAL, Vincent CARRÉ, Michel FISCHER, Gaël MERCHIE, Sandrine PRAGNON, Denis WALLE.

Crédits photos : V. Carré, G. Merchie, S. Pragnon, D. Walle.

Régie publicitaire municipale : Mairie d'Armentières, service "Communication" - Régisseur : Stéphanie Leblacher, Gaël Merchie (suppléante).

Un comité de lecture vérifie que les textes et les photos insérés dans ce bulletin soient conformes aux bonnes mœurs et à la courtoisie, ne soient ni contraire à l'ordre public, ni politiques, ni confessionnelles, mais informe les lecteurs que le contenu des articles paraît sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Nos associations en bref...

- **AAB - Les Amis de Armentières-en-Brie**
Adhésion : 23 € / an
Présidente : Viviane FAVRE - Tél. : 01 64 35 52 64
- **ACFA - Amicale du Comité des Fêtes d'Armentières**
Adhésion gratuite
Président : Michel BULTELE - Tél. 01 64 35 50 40
- **AFR - Association Familles Rurales d'Armentières-en-Brie**
Adhésion : 21 à 25 € suivant activité
Président : Alain ADNÉT - Tél. : 01 64 35 56 21
N^{le} section : Armentières in Roll
Resp. : Laurent MARIUZ
- **AHA - Armentières Hier et Aujourd'hui**
Adhésion gratuite
Président : Éric POLITI - Tél. : 01 64 35 48 55
- **AU - Armentières United**
Adhésion : 10 € / an
Président : Pascal VALADE - Tél. : 01 64 33 29 34
- **JESA- Jeunesse Éducative et Sportive d'Armentières**
Adhésion :
Président : Mhend YOUNSI - Tél. : 06 20 20 21 53
- **UFAC - Union Fraternelle des Anciens Combattants de
Germigny-l'Évêque et Armentières-en-Brie**
Président : Michel BULTELE - Tél. 01 64 35 50 40

Si des Associations ont des logos, merci de nous les communiquer sous forme numérique afin de les faire connaître aux Armentiétois. Visuellement plus parlant que des abréviations cela permettra d'identifier immédiatement l'association en question.

ATTENTION, les programmes des associations ne respectant pas les statuts d'association loi 1901, avec transparence de leurs comptes et renouvellement statutaire de leur bureau (annuellement) ne seront pas publiés. Ceci s'appliquera également aux demandes de subventions.



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

NOÉMIE, fille de M. et Mme YABRA, le 10 juin 2008.
CHLOÉ, fille de M. et Mme LESEUR, le 11 juillet 2008.
AVICHAY, fils de M. et Mme PEREZ, le 22 août 2008.
ODÉLIA, fille de M. et Mme SENEOR, le 27 août 2008.

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur et de santé aux nouveaux arrivés.

MARIAGES :

Le 5 juillet 2008 à 11 heures en la Mairie d'Armentières, Didier RICHARD a épousé Martine GUÉRIN.

Le 5 juillet 2008 à 16 heures en la Mairie d'Armentières, Joël PONS a épousé Olivia-Andreea RUSU.

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux heureux mariés.

C'est arrivé chez nous...

SPORT



Le football à l'honneur. Le mercredi 4 juin 2008 l'équipe d'Armentières United a rencontré La Ferté-sous-Jouarre et s'est imposée sur le score de 4 à 3. Bravo à tous ces sportifs. L'Association programme ses entraînements le mardi soir à 20 heures sur le terrain de football, les amateurs peuvent aller les encourager.



La Fête de la Musique

Une assemblée inattendue d'Armentériens pour cette 1^{re} Fête de la Musique. Nos jeunes se sont amusés et ont présenté des danseuses et danseurs hip-hop, break dance, R'n'B et autre tectonik au top de leur art. Nous essaierons de faire encore mieux l'an prochain.



Les Fêtes du 14 Juillet

Un bilan positif pour cette journée du 13 juillet qui a vu beaucoup d'Armentériens participer activement aux réjouissances et assister au traditionnel feu d'artifice, qui, malheureusement a eu une partie de ses effets pyrotechniques défailante. Succès toutefois vivement applaudi.



**Remise
des prix
2007-2008**

...et rentrée scolaire 2008-2009

Beaucoup d'émotions ce mardi 2 septembre pour nombre de nos tout-petits qui rejoignent l'école pour la première fois. Les mamans, inquiètes parfois, et les "anciens" déjà aguerris se sont retrouvés une nouvelle fois devant l'entrée de l'école communale pour cette rentrée 2008-2009.

L'année prochaine offrira un tout nouveau complexe scolaire avec classe maternelle et salle de motricité, salle de repos et cantine dans le prolongement des bâtiments actuels, avec un confort moderne et sécurisé. Il faudra attendre encore jusqu'aux vacances de printemps...

COMMUNICATION



<http://www.armentieres-en-brie.fr>

Toujours dans le cadre du développement numérique de notre commune pour un accès internet en haut débit pour tous, la Municipalité a distribué un courrier à toute la population et nous avons d'ores et déjà de nombreuses réponses. Certaines personnes nous ayant interrogé sur ce que nous comptons faire pour remédier à l'inégalité actuelle de l'accès à internet n'ont pas répondu à ce courrier : c'est tous ensemble que nous ferons progresser ce dossier auprès des instances responsables. Nous serions heureux que toute la population concernée par ce problème nous retourne le courrier en question. S'il a été égaré ou perdu, d'autres exemplaires sont à votre disposition au Secrétariat de la Mairie. Sur ce courrier nous n'avions évoqué que la possibilité de la technologie Wimax pour des raisons de place mais, évidemment, peu importe la ou les technologies qui seront mises en place, seul un résultat fiable et à la hauteur des espérances de chacun est important afin de permettre le télétravail, le commerce en ligne, les télédéclarations administratives et fiscales, pour sortir de notre isolement tout en réduisant nos déplacements ce qui, assurément, sera bon pour la planète! Dès la fin du mois d'octobre l'ensemble des courriers sera remis à l'Intercommunalité, qui à travers ses services techniques procèdera aux tests d'éligibilité afin de peser – à travers la Commission du Développement Numérique du Territoire et des TIC – sur la SEM@FOR et les fournisseurs d'accès impliqués dans le programme du Conseil Général. Nous vous tiendrons informés du développement de ce dossier et espérons pouvoir organiser une réunion publique d'information.

D.W.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La pompe à chaleur et l'environnement

La pompe à chaleur, un mode de chauffage simple pour lutter contre l'effet de serre.

En utilisant les énergies gratuites fournies par la nature, la pompe à chaleur permet de limiter le recours aux énergies traditionnelles. 1 kWh de chaleur produit par une pompe à chaleur génère 3 à 4 fois moins de CO₂ qu'1 kWh de chaleur produit par une chaudière à énergie fossile (fuel ou charbon) et limite ainsi le phénomène dit d'effet de serre. En plus, elle évite l'émission de certains polluants (NOx et SO₂ notamment). A confort équivalent à celle d'une chaudière classique, vous contribuez ainsi à la protection de l'environnement.



La pompe à chaleur, un système de chauffage performant et écologique.

Les pompes à chaleur, en alimentant des modes de chauffage très différents, s'adaptent à toutes sortes d'habitat, maison, appartement, construction neuve ou à rénover. Réversibles elles permettent d'obtenir la température idéale, été comme hiver, en modifiant simplement le sens de fonctionnement grâce à un bouton inverseur. La pompe à chaleur peut remplacer votre chaudière ou bien s'y coupler quand les températures sont extrêmes. De nombreux pays ont déjà préféré le chauffage émis à partir d'énergies renouvelables. C'est le cas en Suède où près de 95 % des logements neufs non raccordés à un système de chauffage classique sont équipés d'une pompe à chaleur.

OÙ RÉCUPÉRER LA CHALEUR ?

La pompe à chaleur récupère l'énergie présente dans l'environnement. La source d'énergie renouvelable qu'elle utilise peut varier en fonction de votre habitation et de l'endroit où celle-ci est située. Il est donc nécessaire de bien connaître les caractéristiques de votre logement pour l'utiliser de façon adéquate.

L'air extérieur

L'air est présent partout. Il représente une source d'énergie facile à récupérer car il ne nécessite ni capteur encombrant, ni autorisation particulière.

Simple à mettre en œuvre, elle s'installe à l'intérieur ou à l'extérieur de votre logement. Il est nécessaire de prévoir un complément de chauffage sous forme d'appoint électrique. Le coût indicatif d'une telle installation reliée à un plancher chauffant rafraîchissant est d'environ 80 à 120 € TTC par m² de surface chauffée. Reliée à un système centralisé à air il faut compter en moyenne entre 60 et 100 € TTC par m² de surface chauffée.

Le sol

La chaleur du sol est prélevée via des tubes enterrés qui peuvent être disposés de différentes manières.

• En configuration horizontale :

Ils sont enterrés à faible profondeur (entre 0,6 m et 1,2 m). De l'eau ou un fluide frigorigène circule en circuit fermé à l'intérieur des tubes et capte la chaleur du sol. La surface du capteur occupe 1,5 à 2 fois la surface à chauffer. Il est donc nécessaire d'avoir une surface disponible relativement importante pour ce type de pompe. Aucune plantation à racine profonde ne peut être cultivée sur la surface du capteur.

• En configuration verticale :

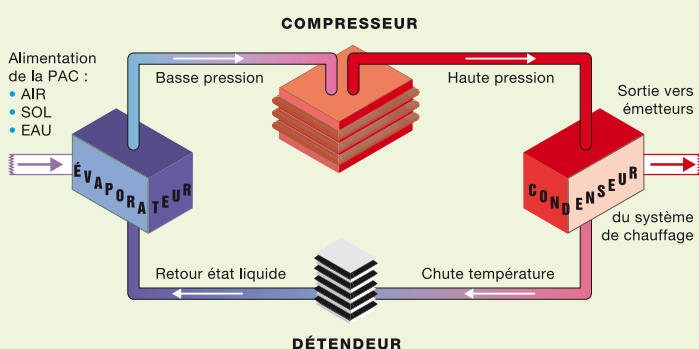
Une ou plusieurs sondes sont enterrées sur 80 à 100 mètres de profondeur. Elles sont constituées de deux tubes de polyéthylène et forment un U. De l'eau additionnée de liquide antigel circule en circuit fermé à l'intérieur des sondes. Il faut compter environ 1 ml de sonde par m² chauffé.

L'eau souterraine des nappes phréatiques

La chaleur est captée dans l'eau d'un lac, d'un cours d'eau ou même dans des nappes phréatiques peu profondes. **S'il n'y a qu'un forage :** Après avoir récupéré l'énergie de l'eau, on rejette l'eau dans une rivière, un plan d'eau ou un réseau d'eau pluviale. **S'il y a deux forages :** Le deuxième forage sert à réinjecter l'eau dont on a récupéré l'énergie. Ce système est certes coûteux mais il évite le gaspillage d'eau souterraine et contribue à protéger l'environnement. Le forage étant soumis à des réglementations nationales et locales, il faut contacter le Bureau de Recherches Géologiques et Minières ou la Mission Inter Service de l'Eau de la préfecture du département. Le coût de l'installation alimentant un plancher chauffant-rafraîchissant est compris en moyenne entre 100 et 150 € TTC par m² de surface chauffée.

Quel que soit le système retenu il est possible de le coupler à un système de chauffage existant pour en améliorer le rendement, de remplacer une chaudière vétuste en conservant les émetteurs s'ils sont performants en basse température. L'installateur, de préférence agréé Promotelec, saura vous conseiller afin de déterminer le meilleur mode convenant à votre logement.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?



La pompe à chaleur comprend 4 éléments principaux :

- 1 compresseur
- 2 échangeurs, l'un qui capte l'énergie à l'extérieur (évaporateur), l'autre qui la restitue à l'intérieur du logement (condenseur)
- 1 détendeur

Plus précisément, l'énergie est récupérée dans un évaporateur qui contient du fluide frigorigène. Au contact de la chaleur, celui-ci se transforme en vapeur. Le compresseur électrique aspire alors ce fluide, le comprime et en augmente la température. Ce fluide chaud est transféré à un condenseur. Il cède sa chaleur à l'eau du circuit de chauffage ou chauffe l'air du local en se condensant. Le fluide à l'état liquide chute en pression et en température lorsqu'il traverse le détendeur. Le fluide revient alors dans l'évaporateur où il recommence un nouveau cycle.

Pour 1 kWh consommé, les pompes à chaleur restituent de 2 à 4 kWh de chaleur ou de rafraîchissement. Les systèmes de chauffage traditionnels restituent moins de 1 kWh de chaleur pour 1 kWh consommé. Le coût de fonctionnement estimatif en fonction du type de pompe à chaleur installé, de vos émetteurs de chauffage et des particularités de votre habitation est généralement compris entre 2,50 € et 4 € TTC par m² chauffé et par an.

OU INSTALLER VOTRE POMPE À CHALEUR ?

Quelle que soit la pompe à chaleur choisie, un emplacement doit être prévu pour l'accueillir. Suivant les modèles, cet emplacement peut être à l'intérieur de votre logement (cave, buanderie, garage...) ou à l'extérieur. Il est préférable d'opter pour un espace qui offre une intégration harmonieuse de la pompe (acoustique et esthétique).

VOUS AVEZ DROIT À DES AIDES FINANCIÈRES

Les primes et la subvention de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) peut vous accorder une aide si vous installez une pompe à chaleur. Votre logement doit avoir plus de quinze ans et être votre résidence principale ou celle de vos locataires. EDF peut délivrer des prêts à taux préférentiel pour la mise en œuvre d'une PAC. Contactez votre agence EDF au numéro Azur : 0.800.126.126.

VOUS AVEZ DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt porte sur le prix des équipements et des matériaux, hors mains d'œuvre. L'installation doit être réalisée par une entreprise et une facture (ou une attestation fournie par le vendeur ou le constructeur du logement neuf) portant mention des caractéristiques requises dans l'arrêté doit être établie pour les services fiscaux. En cas d'aide publique supplémentaire pour l'acquisition de l'équipement (conseil régional, conseil général, ANAH, ...) le calcul du crédit d'impôt se fait sur les dépenses d'acquisition des équipements, déductions faites des aides publiques, selon les modalités définies dans l'instruction fiscale.

Quel est le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ?

Pour un même contribuable et une même habitation, le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder la somme de 8000 € pour une personne seule. Il peut être majoré en fonction de la situation familiale (par exemple, il est porté à 16000 € pour un couple sans enfant). Pour connaître ses droits au crédit d'impôt, il est conseillé de se reporter aux dispositions figurant à l'article 90 de la loi de finances pour 2005 et à l'article 83 de la loi de finances pour 2006.

D.W. & G.M.

ESPACES VERTS & ENVIRONNEMENT

La réhabilitation de nos chemins communaux

Un travail titanesque a été entrepris par les Commissions de l'Environnement et des Travaux pour, dans un premier temps, faire l'état des lieux et l'inventaire de nos chemins communaux. Des contacts avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre seront pris à travers l'antenne locale pour permettre l'ouverture, sur le territoire communal et autour du village, de chemins de petites randonnées aux accès faciles.

Une première tranche a été définie comme suit :

- Nettoyage de la lisière du bois "Le Marly" avec la collaboration de la Commune d'Isles-les-Meldeuses – dont nous avons l'accord de principe – avec les moyens mis à disposition gracieusement par M. Capoulade.
- Réfection de l'escalier au droit du tunnel SNCF sur la D17E avec sécurisation des endroits potentiellement risqués. Un contact sera pris avec les services techniques de la SNCF pour obtenir des traverses de chemin de fer réformées.
- Réhabilitation du chemin de halage, en bord de Marne, par encaillassage (jusqu'au droit des riverains) et élagage. Un contact avec les Voies Navigables de France est nécessaire pour obtenir l'agrément et l'aide de celles-ci afin de sécuriser certains endroits où les berges "coulent".

Ces premiers travaux permettront d'ouvrir deux chemins de petite randonnée dont une partie sera commune. Il est envisagé également d'isoler de la D17E la portion de chemin qui longe le bois "Le Valendon" de la même manière que le chemin qui dessert le stade de football afin que la progression des randonneurs se fasse en sûreté par rapport à la circulation automobile.

Evidemment ces aménagements prendront du temps et de l'énergie, c'est pourquoi, dès cet hiver, nous ferons appel à toutes les bonnes volontés et, à travers nos associations qui peuvent dégager de nombreux bénévoles, nous coordonnerons les actions dans un atelier dédié à cet effet, sous la responsabilité d'un élu municipal.

D.W.

LE MONDE ASSOCIATIF



L'AFR nous communique la liste de ses activités

Président : Alain ADNET

RANDONNÉE PÉDESTRE avec Paul (01 64 35 55 79), un dimanche par mois.

MARCHE avec Alain (01 64 35 56 21), tous les mardis après-midi.

YOGA-DÉTENTE avec Éric (01 64 35 48 55), le jeudi soir à la Salle des Fêtes.

TRAVAUX MANUELS FÉMININS avec Brigitte un samedi après-midi par mois (01 64 35 53 73), à la Maison des Associations.

ROLLER POUR TOUS avec Laurent (06 28 02 00 84), le dimanche matin, chemin de Tancrou.

CLUB JARDINAGE selon la saison.

Une seule cotisation annuelle par famille de 21 € à 25 € selon l'activité. La GYM du mercredi soir à la Salle des Fêtes fait l'objet d'une cotisation séparée à l'O.I.S. du Pays de l'Ourcq.

LE MONDE ASSOCIATIF



Présentation de l'AHA "Armentières Hier et Aujourd'hui"

Président : **Éric POLITI**

Cette association, déclarée en 1993, réalise une unique exposition annuelle dont le thème varie à chaque fois. Comme son nom l'indique, elle tente de relier le sujet traité à l'histoire de notre village, ou, pour le moins, au canton ou à la région. Un de ses buts indirects est également de permettre aux habitants de se rencontrer dans un lieu convivial et privilégié, tout en passant un agréable moment. Un autre est de faire connaître notre village. Nous sommes toujours étonnés et ravis de voir que le rayonnement de cette exposition dépasse largement les limites imposées par la rivière qui nous entoure. L'entrée est libre, nous y tenons. Nous estimons que cet espace de détente et de culture doit demeurer accessible à tous et ne doit pas être monnayé. (...)

Il va de soi que nous sommes tous des jeunes (d'esprit plus que par l'âge de nos artères), des rats de bibliothèque ou, dorénavant, des souris d'internet.

Nous nous faisons plaisir à travailler sur des sujets très hétérogènes, à découvrir des informations incroyables, à imaginer une présentation des résultats de nos recherches que nous espérons ludique, et à vous offrir le tout au cours d'un unique week-end. (...)

Afin de compléter la subvention municipale et nous permettre de financer ces investissements étonnamment coûteux, nous avons mis en place une tombola. Aussi, la gestion financière de l'association est saine et chaque investissement significatif fait l'objet d'une décision collégiale.

E.P.

DIMANCHE 5 OCTOBRE

Loto annuel

de l'AAB, à la Salle des Fêtes. Ouverture des portes à 11 h 30, début des jeux à 14 heures précises. Nombreux lots de qualité : lave-linge, combiné LCD avec TNT, centrale vapeur, cuisinotte, friteuse, machine à pain, râpette-crêpière, paniers garnis, paniers d'apéritifs et de nombreux autres lots. Participation de 5 € à 30 € suivant le nombre de cartons retenu, 1 carton gratuit à tous les adhérents. Buvette et petite restauration sur place. Renseignements au 01 64 35 52 64.

JEUDI 16 OCTOBRE

Lizy-sur-Ourcq : débat "Une vérité qui dérange"

Sur le thème du réchauffement et du dérèglement climatique de notre planète, la Municipalité de Lizy-sur-Ourcq organise en partenariat avec le Collectif écologie durable, le jeudi 16 octobre à partir de 20 heures, à la Salle des Fêtes Maison-Rouge, la diffusion du film présenté par Al Gore, ancien vice-président des Etats-Unis et prix Nobel de la paix 2007 : *Une vérité qui dérange*.

A l'issue de ce film aura lieu un débat sur cette grave question et les réponses individuelles et collectives à mettre en œuvre pour tenter de résoudre cet urgent problème.

Il sera animé par Monsieur Franck ROLLAND du Collectif écologie durable de Seine-et-Marne.

L'entrée est libre.

Renseignements auprès de la Mairie au 01 60 01 70 35 ou du Syndicat d'Initiative au 01 60 01 76 14.

SAMEDI 18 OCTOBRE

Concours de belote

organisé par l'ACFA, à la Salle des Fêtes. Début du concours à 20 heures. Lots pour tous les participants. Inscriptions : 8 € par personne. Buvette et petite restauration sur place. Inscrivez-vous nombreux.



Avec une telle main d'atouts à Carreau, "capote" assurée pour l'adversaire !

DU 13 AU 20 OCTOBRE

Semaine de sécurité routière

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a retenu comme thème central de la prochaine semaine de sécurité routière "Les enfants, les jeunes et la sécurité routière".

Ces jeunes sont nés ou ont grandi en connaissant les risques de la route et l'impérieuse nécessité du respect des règles. Nés après 1980, ils incarnent la "génération sécurité routière", la première génération à avoir été sensibilisée aux dangers de la route dès l'école primaire.

LE COMMERCE LOCAL

La boucherie PHILIPPE Loïc passe dans notre village tous les vendredis soir de 18 heures à 20 heures et propose :

BUFFET FROID : 16 € TTC / PERSONNE

Charcuterie, viandes, crudités salade verte + brie, corbeille de fruits offerte.

LOTS : lot saucisse, lot a poêler, lot grillade, lot volaille, lot rôti, lot familial.

GRILLADES MAISON : + de 20 grillades différentes.

LOTS D'HIVER : lot raclette, lot choucroute.

BOUCHERIE PHILIPPE

13 rue de Maréchal-Joffre - 77470 TRILPORT
Tél. : 01 60 23 26 91

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

La musique, une activité "abordable"

Dans le cadre de l'École Intercommunale de la Région de l'Ourcq, M. Bernard Ménil vous propose des activités musicales diverses, de l'apprentissage d'un instrument musical au chant choral dans des spectacles :

- **Chant Choral avec concerts, spectacles, télévision, orchestre d'accompagnement. Répertoire hors des sentiers battus. Inscription 25 € pour l'année.**
- **École de Musique : onze instruments différents. Prêt d'instruments, concerts, répétitions. Examen FFEM - CMF. Inscription à partir de 32 € par mois.**

Permanence des inscriptions le jeudi au Foyer Polyvalent de Mary-sur-Marne de 18 heures à 20 heures ou le samedi à l'École de Musique de Congis - rue de la Pierre-Lorraine - de 16 h 30 à 20 heures. Renseignements téléphoniques au 06 08 92 19 48.

MERCREDI 5 NOVEMBRE

Ramassage des encombrants

Merci de déposer vos encombrants la veille de la collecte qui se fera le mercredi 5 novembre. Respectez votre environnement, ne gênez pas vos voisins et respectez la sécurité de chacun en veillant à ce que vos déchets n'empiètent pas sur la voie publique ; ne les déposez que la veille du ramassage.

VENDREDI 7 NOVEMBRE

Concert Patricia Kaas



Séance à 21 heures. Dans le cadre de la sortie de son 8^e album en novembre 2008, Patricia Kaas, repart en tournée mondiale. Une sortie organisée par l'AAB, salle Jacques-Prévert à Villeparisis. Départ devant la Mairie (l'horaire sera communiqué ultérieurement). Prix : 65 € comprenant l'aller-retour en car et le concert. Il ne reste que 6 places. Renseignements au 01 64 35 52 64.

SAMEDI 8 NOVEMBRE

Soirée Choucroute avec orchestre bavarois



"Les Barons du Bavaois" sauront animer cette soirée organisée par l'ACFA avec un menu copieux et traditionnel : Kir et ses amuse-gueule, Crudités, Choucroute royale avec son cortège de charcuterie, notre excellent fromage de Brie avec sa salade, tartelette, café avec son chocolat, vin blanc, vin rouge, bière et eau à volonté. Le tout pour 30 €. *Un menu enfant pour les moins de 12 ans sera servi pour 14 €.*

Réservations auprès de Christelle HEBBE au 01 64 35 48 41. Renseignements : Michel BULTEL au 01 64 35 50 40. Seules les réservations payées seront prises en compte. Chèque à l'ordre de l'ACFA.

MARDI 11 NOVEMBRE

Célébration de l'Armistice 1918

Cérémonies du Souvenir pour commémorer nos Anciens tombés au Champ d'Honneur pour que nous vivions libres dans un pays libre. Dépôts de gerbe aux Monuments aux Morts de Germigny-l'Évêque à 10 h 30 et d'Armentières à 12 heures, avec les drapeaux.

A 13 heures, repas des Anciens Combattants à la Salle des Fêtes, organisé par l'UFAC.

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

Repas des Anciens

Le traditionnel banquet en l'honneur de nos Anciens se déroulera, comme à l'accoutumée, dans un lieu convivial et chaleureux après la visite d'un endroit remarquable en matinée. A l'heure où nous mettons sous presse, les endroits n'ont pas encore été retenus.

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

Marché de Noël



Les Associations armentières seront présentes sur le Marché de Noël à la Salle des Fêtes. C'est l'occasion pour elles de se faire connaître, d'expliquer leurs activités et de recruter des adhérents ou des bénévoles.

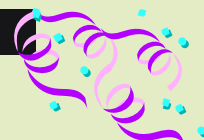
SAMEDI 20 DÉCEMBRE

A la découverte de Reims

Visite guidée de la cathédrale, déjeuner, le marché de Noël rémois, dîner, visite du village illuminé de Villers-sur-Châtillon. Une bien belle sortie festive. Prix 75 €, comprenant le trajet aller-retour, le déjeuner, le dîner avec les boissons et la visite guidée. Adhésion obligatoire à l'AAB pour les assurances. Réservations au 01 64 35 52 64..

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

Arbre de Noël



A la Salle des Fêtes à 15 heures, en partenariat avec la commune d'Isles-les-Meldeuses. Un spectacle de magie clownesque divertira les enfants avec un goûter pendant l'entracte, puis, magie traditionnelle en seconde partie de spectacle avant la traditionnelle distribution de cadeaux par le Père Noël à tous les enfants scolarisés dans les écoles communales d'Armentières et d'Isles.

MERCREDI 31 DÉCEMBRE

2^e réveillon de la Saint-Sylvestre



Organisé par les Amis d'Armentières-en-Brie à la Salle des Fêtes. Nombre de places limité à 120 personnes. Le menu n'est pas encore défini et le prix n'est donc pas arrêté. Gageons que ce sera encore une belle réussite. Les Armentières recevront une information plus détaillée dans leur boîte aux lettres dès que possible. N'attendez pas le dernier moment, ce rendez-vous est très convoité ! Les personnes intéressées peuvent avoir des renseignements et faire leurs réservations auprès de Viviane Favre au 01 64 35 52 64.

PUBLICITÉ

Vous pouvez retrouver toutes les informations parues dans ce bulletin sur le site internet officiel de la Commune et découvrir davantage de photos sur les évènements de l'année en cours.

Vous pourrez également télécharger tous les numéros de "L'Élan" au format .pdf pour en faire profiter vos amis.

Rendez-vous sur la toile à l'URL :

<http://www.armentieres-en-brie.fr>

LIGNE 23 : ARMENTIÈRES - ISLES LES MELDEUSES

Horaires du **LUNDI** au **VENDREDI** à compter du 2 septembre 2008

Armentières-Centre	7.05	8.05
Armentières-Château du Vignois	7.10	8.10
Isles les Meldeuses-Gare	7.20	8.20
Trains au départ en gare d'Isles	7.23	8.23

Isles les Meldeuses-Gare	18.47	20.05
Armentières-Centre	18.57	20.15
Armentières-Château du Vignois	19.02	20.21
Trains à l'arrivée en gare d'Isles	18.44	20.02

... DERNIÈRE MINUTE ... DERNIÈRE MINUTE ...

- **Reprise des activités "Cirque"** à partir du **lundi 22 septembre de 16 h 30 à 20 heures** à la **Salle des Fêtes**.
- **L'AHA nous communique** : *"En 2009, nous vous proposerons une exposition dont le thème sera : Le Verre. Si celui-ci vous inspire, si vous pensez pouvoir nous aider, n'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rejoindre."* Tél. 01 64 35 48 55.